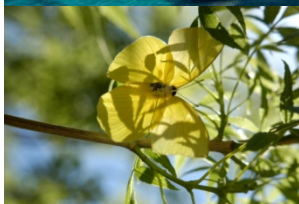




Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Contrat de Plan  
Etat/Région 2014-2020  
Concertation régionale**

**Rencontre départementale  
des Alpes-Maritimes**

**Dossier de presse**

Nice – Vendredi 14 février 2014

## SOMMAIRE

<b>Invitation presse</b>	<b>3</b>
<b>Le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 dans les Alpes-Maritimes</b>	<b>4</b>
<b>CPER – Année de transition 2014 - Avenant</b>	<b>6</b>
<b>L'élaboration du Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020</b>	<b>7</b>
<b>Les grands axes du Contrat de Plan 2014-2020</b>	<b>8</b>
<b>Axe transversal : l'emploi</b>	<b>13</b>
<b>Le volet territorial</b>	<b>13</b>



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## INVITATION PRESSE

Vendredi 14 Février 2014

### Lancement de la concertation régionale relative au Contrat de plan Etat-Région 2014-2020

Le Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 qui s'achève a vu l'Etat et le Conseil régional investir près d'1,5 milliard d'euros pour les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, auxquels se sont ajoutées les contributions des collectivités partenaires.

2014, sera l'année de la mise en œuvre d'un avenant de prolongation au CPER 2007-2013 afin d'éviter une « année blanche » et de préparer le futur Contrat de plan.

Dans une démarche volontariste, l'Etat et le Conseil régional ont souhaité rencontrer les acteurs du territoire afin de préparer dans les meilleures conditions le Contrat de plan Etat-Région 2014-2020.

Les 6 rencontres départementales prévues du 21 janvier au 15 février sont ainsi l'occasion de présenter aux acteurs locaux et représentants de la société civile, les premiers éléments de cadrage et de méthode de la future négociation du Contrat de plan et permettront de recueillir les besoins et les attentes des territoires.

**Michel Vauzelle,**  
Président du Conseil régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Michel Cadot**  
préfet de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**vous invitent au point presse que tiendront**

**Adolphe Colrat,** préfet des Alpes Maritimes et  
**Michel Vauzelle,** Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
à l'issue de la

### Rencontre départementale CPER des Alpes-Maritimes

**Vendredi 14 Février 2014 à 12h**  
**Préfecture des Alpes-Maritimes**  
**147, boulevard du Mercantour Nice (06)**

**Contacts Presse :**

Préfecture des Alpes-Maritimes : Ariane PARACHINI, responsable du bureau de la communication interministérielle  
06.66.73.43.58

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Tessa FRECHIER-MEY - Chargée de communication - 04 84 35 45 68  
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Eric LORRAIN - Attaché de presse - 06 84 24 87 57

## Le Contrat de projets 2007-2013 dans les Alpes-Maritimes

En 2013, le Contrat de Projets Etat-Région signé le 20 mars 2007 est entré dans sa septième et dernière année de mise en œuvre. Son **taux de programmation global s'établit à 86%**, montant jamais atteint jusqu'alors en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans les Alpes-Maritimes, le CPER 2007-2013 aura permis la concrétisation de nombreux projets structurants, essentiels pour le territoire et son développement.

### Quelques opérations emblématiques :

- **Ligne des Chemins de Fer de Provence Nice-Digne** : régénération de la ligne pour un financement régional de 21 M€ et étude de développement dans la plaine du Var : définition d'un projet de desserte au 1/4h puis aux 10 minutes.
- Ligne **Antibes / Cagnes-sur-Mer** : **construction d'une troisième voie** pour l'amélioration des services entre Cannes et Nice. Modernisation des pôles d'échanges et mise en accessibilité des gares de Villeneuve-Loubet et Biot que l'Etat et la Région ont financé à hauteur de 27,85 M€ chacun.
- **Ligne Cannes-Grasse** : amélioration de la desserte (doublement de la fréquence, à la 1/2h, et de la capacité des trains en 2016) et sécurisation de la ligne que l'Etat et la Région ont financé à hauteur de 8,67 M€ chacun.
- **Ligne Nice Breil-sur-Roya** : modernisation de la voie pour une augmentation de la desserte pour laquelle l'Etat et la Région ont apporté 8,75 M€ chacun.
- **Réalisation du pôle d'échange multimodal de Nice centre**, modernisation et mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de la gare.
- **Enseignement supérieur et recherche** : réalisation du campus Sophiatech, de la plateforme mutualisée TELIUS, du pôle sciences de la planète, de l'univers et de l'environnement marin OCEANOMED à Villefranche-sur-Mer, création du Cancéropôle Pasteur, du pôle agrosociences, et du campus SKEMA pour plus de 16 M€ de financements régionaux.



- **Amélioration des conditions de vie étudiante** : nouveaux logements et restructuration de logements étudiants, création d'une maison de l'étudiant, et réalisation du centre sportif Fielding

- **Aménagement Numérique du Territoire** : diverses opérations ont été conduites pour 1,2 M€ de financements régionaux.

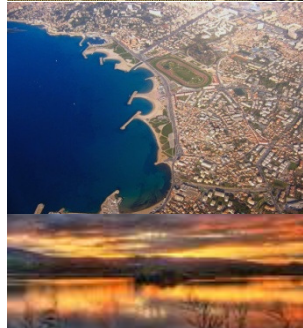
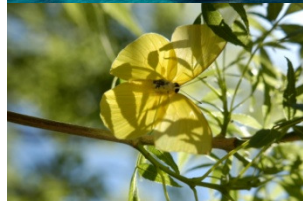
- **Renforcement des relations avec le monde économique** : Pôles Risques, PEGASE, SCS, PASS, Méditerranée Technologies, Orion.

- **Protection de la biodiversité et des paysages**, avec un soutien régional au Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur à hauteur de 880 000 €.

- **Sécurisation électrique** de l'est du territoire régional, investissements dans l'efficacité énergétique et la qualité environnementale dans le bâtiment.

- **Financement de l'Opération d'Intérêt National Plaine du Var** par un soutien régional à hauteur de 875 000 €.

- **Construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**, d'un accueil de jour à Nice pour les malades d'Alzheimer et reconstruction d'un EHPAD de 231 lits à Cannes-la-Bocca.





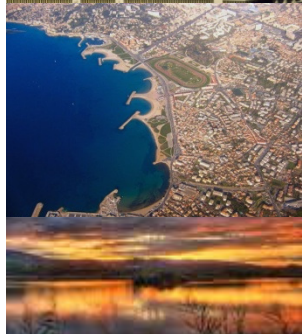
## CPER - Année de transition 2014 - Avenant

L'Etat et la Région ont identifié les projets susceptibles d'être mis en œuvre au cours de l'année de transition 2014 entre les deux contrats. La mise en œuvre de ces projets est réalisée par le biais d'avenant de prolongation.

L'ambition commune est de poursuivre le travail partenarial de développement régional et d'éviter ainsi une année blanche, puisque le nouveau CPER ne sera effectif qu'à partir de l'année 2015.

### Il vise 2 objectifs majeurs :

- Assurer le financement des projets ou programmes du CPER 2007-2013 devant être reconduits et/ou terminés en 2014.
- Maintenir au titre de 2014 des dotations à destination des structures jusque-là financées dans le CPER (centres de ressources, Pays, Parcs Naturels régionaux...).



## L'élaboration du Contrat de plan Etat-Région 2014-2020

Le travail de préparation commence par **l'élaboration d'une stratégie régionale**. Cette stratégie est construite à partir des schémas régionaux et des diagnostics stratégiques territoriaux dans le respect des cahiers des charges produits par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR). Elle sera remise à la DATAR pour le 15 février.

Un **Comité Stratégique de Suivi du CPER** s'est tenu le 6 janvier dernier en Préfecture de région. Le lancement d'une concertation départementale a été décidé à cette occasion.

Organisée dans chacun des six départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette concertation se déroulera entre le 21 janvier et le 15 février prochains. **L'Etat et le Conseil régional rencontreront dans ce cadre les acteurs locaux et les représentants de la société civile**, afin de leur présenter les premiers éléments de cadrage et de méthode de la future négociation du CPER et de **recueillir les besoins et les attentes des territoires**.

Une **deuxième phase de négociation** débutera au mois avril par un **Séminaire régional**, suivi de réunions techniques et territoriales en mai et juin afin d'arrêter la programmation 2015-2017 sur la base de l'enveloppe financière triennale officialisée par l'Etat. Fin juin un deuxième **Séminaire régional de concertation** se tiendra avant la finalisation du projet en juillet et la tenue d'un **deuxième Comité stratégique et de suivi**.

L'adoption du CPER par le Conseil régional est prévue à l'automne.

Par ailleurs une **plateforme collaborative** en ligne a été mise en place pour accompagner l'élaboration du Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020.

<http://cper-paca-2014-2020.info/demarrer/>



## Les grands axes du Contrat de plan 2014-2020

### Le Contrat de plan comprend 5 orientations principales :

- La mobilité multimodale (ferroviaire, fluvial, portuaire, routier) qui a fait l'objet d'une première proposition anticipée du Préfet de région en décembre dernier
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- La couverture du territoire par le Très Haut Débit et le développement des usages du numérique
- L'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur
- La transition écologique et énergétique

Le CPER 2014-2020 a une **priorité transversale : l'emploi** (et notamment l'emploi des jeunes) et **un volet territorial** dont les contours restent à définir. Il comportera, outre la politique de la ville, la Convention interrégionale pour le Massif des Alpes (CIMA) et le Contrat de Projets interrégional (CPIER) Plan-Rhône.

### Axe 1- La mobilité multimodale

Le **ferroviaire voyageur** consistera en un rattrapage sur les modes lourds de transports de voyageurs à amplifier **en lien avec la future Ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur**.

Les **routes** : les investissements routiers s'inscriront dans des politiques de mobilité et de transports durables.

Concernant le **fret**, une mutation des transports de marchandises et des fonctions logistiques vers des modes alliant performance économique et respect de l'environnement est visée.

Le **volet fluvial** est traité dans le cadre du CPIER Plan-Rhône.







## Axe 2 - Enseignement supérieur, recherche (ESR) et innovation

### 1 - Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires

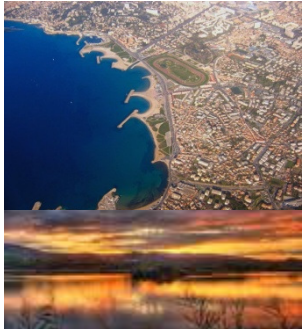
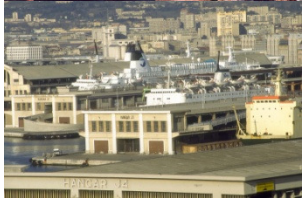
Il s'agit de **favoriser l'émergence et de conforter les projets partenariaux innovants et structurants**. Pour cela, **un soutien sera apporté aux partenariats innovants entre acteurs académiques et socioéconomiques** afin de créer de la valeur et de l'emploi à partir de la recherche académique régionale en lien avec la Stratégie Régionale d'Innovation. Le **dialogue entre sciences et société** et la **diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle** sera favorisée.

### 2 - Offrir aux acteurs de l'ESR des campus attractifs et fonctionnels

Il convient pour cela de **répondre aux besoins du logement étudiant** et d'engager un **plan de réhabilitation et d'aménagement des campus** intégrant l'investissement dans la performance énergétique. Enfin, la **mutation numérique des campus** sera accompagnée.

### 3 - Soutenir une politique de site dynamique, cohérente et économiquement soutenable

Le CPER aura pour vocation de **contribuer à une dynamique territoriale** au travers des contrats de site. Il apportera un soutien au **financement équilibré en matière immobilière** et s'attachera à **promouvoir des projets économiquement soutenables** sur le long terme.



## Axe 3 - Couverture du territoire par le Très Haut Débit et développement des usages du numérique.

### 1 - Soutenir la couverture haut et très haut débit des territoires

Pour ce faire, les partenaires du CPER assureront une **gouvernance concertée** et mettront en place un **dispositif d'observation de l'aménagement numérique du territoire** en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils apporteront par ailleurs leur soutien à des **projets structurants de déploiement du haut et très haut débit** sur les territoires.

### 2 - Renforcer l'innovation et l'économie numérique

Un **pilotage régional** et un **dispositif d'observation sur l'économie numérique** en Provence-Alpes-Côte d'Azur seront mis en place. Des **projets structurants d'innovation d'usages numériques**, une **mise en réseau régionale des lieux d'innovation** ouverte, des **plates-formes mutualisées d'informatique « en nuage »** à destination des TPE/PME et/ou des services publics devront être lancés. **Des projets d'écosystèmes territoriaux d'innovation numériques** « Espaces Publics Numériques» (EPN) « centres de ressources numériques » Open data seront par ailleurs soutenus.

Enfin, la **mutualisation régionale de l'Information géographique** (au sein du Centre Régional de l'Information GEographique - CRIGE) sera renforcée et une **plateforme régionale de données géographiques ouvertes** sera créée.

### 3 - Développer les usages et services du numérique notamment par le biais du numérique éducatif

## Axe 4 – Innovation, filières d'avenir et usine du futur

### 1 - Mettre en œuvre une politique de filière territorialisée en synergie avec la politique des 34 plans industriels du gouvernement

Pour ce faire, il conviendra d'œuvrer à **créer de la valeur et de l'emploi** par les Domaines d'Activité Stratégiques (DAS) de la Stratégie Régionales d'Innovation (SRI) et de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3). Il conviendra par ailleurs de **soutenir l'écosystème régional en cohérence avec les politiques nationales de filières** (Plans industriels, Comités de Filières, Pôles de compétitivité/PRIDES,..)

### 2 - Accompagner le développement de l'usine du futur

### 3 - Soutenir l'innovation dans les entreprises

### 4 - Encourager la diffusion de la culture de l'innovation

### 5 - Soutenir le financement des PME et des ETI

### 6 - Anticiper l'évolution des besoins des entreprises en termes d'emploi et de compétences (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences)

### 7 - Encourager les initiatives des territoires catalyseurs d'innovation





## Axe 5 - Transition écologique et énergétique

### 1 - Energie et changement climatique - Economie circulaire et économie de ressources-qualité de l'air

La **transition énergétique** se fera dans le champ du **bâtiment, des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur et de froid**. Le développement de **l'économie circulaire et de ressources** sera favorisé, les **démarches seront territorialisées**. Concernant le développement économique, la valorisation de la recherche-emploi-formation et l'appropriation des enjeux seront soutenus.

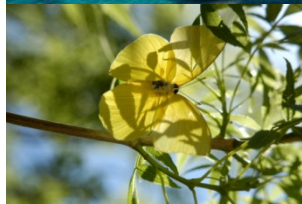
### 2 - Prévention des risques

### 3 - Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources

La **biodiversité, les patrimoines et le développement territorial** seront favorisés. Un des objectifs sera d'**atteindre et de maintenir le bon état écologique des masses d'eau**.

### 4 - Développement territorial intégré

Des **contrats territoriaux de transition écologique et énergétique** seront conclus, les démarches d'**éco-quartiers et/ou d'habitat participatif** seront soutenus ainsi que les **territoires à enjeux : OIN / OIR, ...**







## Axe transversal : l'emploi, l'orientation, la formation

La Stratégie régionale consistera à **améliorer les connaissances des territoires, des filières et des secteurs professionnels**. Il s'agira également d'**accompagner la réforme du service public de l'orientation** tout au long de la vie et d'**accroître la sécurisation des parcours professionnels** en anticipant et accompagnant les mutations économiques et sociales. Cette stratégie vise **trois objectifs prioritaires** : l'intégration de la dimension emploi aux 5 thématiques, la préparation du prochain Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRODFP) et la mise en perspective des politiques de l'emploi dans les territoires.

## Le volet territorial

Le Contrat de plan 2014-2020 sera complété d'un volet territorial qui comprendra 2 contrats interrégionaux, la Convention interrégionale pour le Massif des Alpes (CIMA) et le Contrat de Projets interrégional (CPIER) Plan-Rhône, un **volet métropolitain** et un volet **Politique de la ville**. Une **attention particulière sera portée aux territoires vulnérables** subissant des restructurations économiques importantes ainsi qu'aux **territoires confrontés à un déficit de services publics**.